

Prudence : actions de chasse

Calendrier des actions de chasse organisées par l'ONF en forêt domaniale de Marly d'octobre 2024 à fin mars 2025



Chaque année, des actions de chasse sont organisées par l'Office National des Forêts (ONF) :

- au sein de la forêt de Marly du 18 novembre 2024 au 24 mars 2025 :

- En novembre : lundis 18 et 25
- En décembre : lundis 2, 9 et 16
- En janvier : lundis 6, 13, 20 et 27
- En février : lundis 3 et 10
- En mars : lundis 3, 10 et 24

- au sein du bois de Poncy du 11 octobre 2024 au 28 mars 2025

- En octobre : vendredi 11
- En novembre : jeudis 7 et 21, vendredi 22
- En décembre : jeudis 5 et 19, vendredi 20
- En janvier : jeudis 9 et 23, vendredi 17
- En février : jeudi 13 et vendredi 27
- En mars : vendredi 28

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Chasse en continu de 9h à 18h.

Faute de prédateurs naturels, ces chasses doivent permettre de réguler les populations de gros gibiers qui ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Infos pratiques

Retrouvez par jour les zones chassées dans la forêt en téléchargeant l'application Melckone

Documents

[Chasses en forêt de Marly](#)

[Chasses en forêt de Marly / Bois de Poncy](#)

[Arrêté préfectorale du 25/10/2024](#)